



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Place Olivier Inc.</b>	Date d'inspection <b>Le 08 janvier 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Oli 1</b>	Numéro de permis <b>2022017</b>	
Adresse <b>412 Main Street Shédiac NB E4P 2G2</b>	Numéro de téléphone <b>(506) 312-3055</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative à temps partiel</b>	Nombre maximal d'enfants <b>30</b>	Âges des enfants <b>ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Paula Morin</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	02 déc. 2025	08 janv. 2026

Commentaires généraux
Aucun enfant était sur les lieux au moment de l'inspection.
Une discussion a eu lieu au sujet des consentements pour les sorties.
Les questions ont été répondues sur les lieux.

original signé par  
**Paula Morin** \_\_\_\_\_ Date **Le 08 janvier 2026**  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par  
**Melissa LeBlanc** \_\_\_\_\_ Date **Le 08 janvier 2026**  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée  
*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*